



PRÉFET DU TARN

académie
Toulouse

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Tarn



LAVAUUR

PEDT
Projet EDucatif Territorial

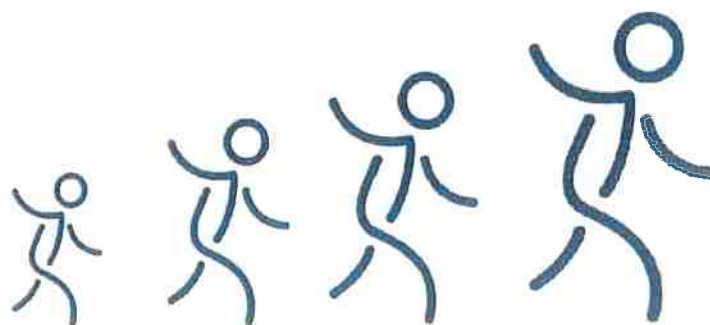
ALLOCATIONS FAMILIALES
CAF DU TARN
Action sociale

académie Toulouse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SPORTS

2022-2025





SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE

- 1/ Porteur du projet.
- 2/ Présentation du territoire.
 - Présentation générale de la commune
 - La localisation des structures
 - Quelques données démographiques
- 3/ Modalités de pilotage du Projet Educatif du Territoire.
- 4/ Objectifs généraux et moyens.
- 5/ Activités.
- 6/ Partenaires.
- 7/ Intervenants.
- 8/ Rôle des équipes d'animation.
- 9/ Modalités de fonctionnement des équipes.

2. LE PERISCOLAIRE

- 1/ Objectifs généraux.
- 2/ Fonctionnement.
- 3/ Missions.
- 4/ Objectifs opérationnels par structure.

3. L'EXTRASCOLAIRE

ALSH / SEJOURS

- 1/ Objectifs généraux.
- 2/ Fonctionnement.

4. L'ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

- 1/ Historique
- 2/ Objectifs.
- 3/ Fonctionnement.
 - Handi Loisirs (extrascolaire)
 - ASIA : Accueil Spécifique Inter ALAE (périscolaire)

5. L'ESPACE JEUNESSE

- 1/ Historique
- 2/ Objectifs généraux
- 3/ Fonctionnement.

1. Porteur du projet :

Date de présentation du projet :	15 octobre 2021
Période de validité du projet :	3 ans
Périmètre territorial du projet :	Commune de LAVAUR
<i>Collectivité territoriale porteuse du projet :</i>	Mairie de Lavaur
<i>Adresse :</i>	Place Général Sudre – CS 60088 81503 LAVAUR Cedex
Nom et Prénom du coordonnateur technique :	BELOT Laurent
<i>Fonction :</i>	Directeur Service Sport et Jeunesse
<i>Adresse :</i>	Place Général Sudre – CS 60088 81503 LAVAUR Cedex
<i>Téléphone :</i>	05 63 58 09 60
<i>Adresse électronique :</i>	smsj@ville-lavaur.fr
Nom et Prénom de l' élu référent :	IMBERT Marie Christine
<i>Fonction :</i>	Adjointe au Maire déléguée aux sports et à la jeunesse
<i>Adresse :</i>	Place Général Sudre – CS 60088 81503 LAVAUR Cedex
<i>Téléphone :</i>	05 63 58 09 60
<i>Adresse électronique :</i>	smsj@ville-lavaur.fr

A retourner à :

la81-dae@ac-toulouse.fr
lana.clement@tarn.gouv.fr
action-sociale.cafalbi@caf.fr

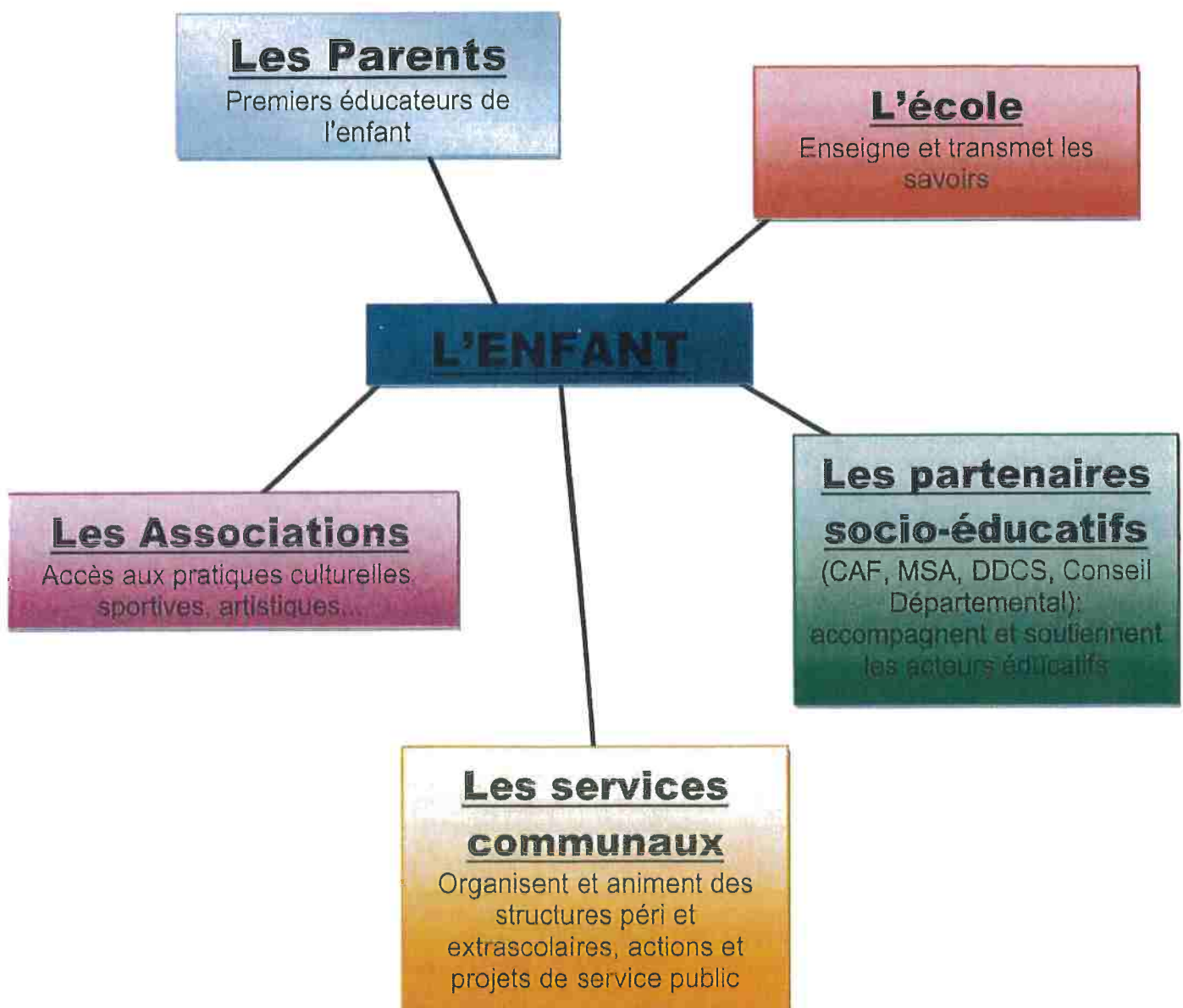
Cachet et signature du maire :



Le Projet Educatif de Territoire formalise une démarche permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des rythmes de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Il doit permettre l'amélioration des conditions d'accueil des enfants, la bonne mise en œuvre des projets et actions et la recherche du meilleur partenariat possible en respectant les rôles et compétences de chacun.

Il place l'enfant et le jeune au centre de nos préoccupations.



2. Présentation du territoire :

La ville de Lavaur :

Lavaur est une ville occitane typique située dans le Tarn et proche de la métropole toulousaine.

Ville de 11000 habitants au dynamisme démographique et économique. Elle est au cœur d'un bassin de vie de 17 communes.

La capitale du Pays de Cocagne est une cité d'histoire et de caractère.

La vie à Lavaur, c'est le grand marché du samedi matin, la Cathédrale gothique Saint-Alain, le quartier médiéval, la Tour des Rondes, le jardin de l'évêché, un centre-ville animé et commerçant, plus de 200 associations et le siège de la fondation Pierre Fabre, propriétaire du groupe éponyme et de la branche dermo-cosmétique dudit groupe.

Sur le plan économique :

En 2015, dans la commune de Lavaur, la part des actifs occupés, (c'est-à-dire les personnes âgées de 15 à 64 ans qui occupent un emploi) est répartie de la façon suivante : 28,78 % de professions intermédiaires ; 27,56 % d'employés ; 20,53 % d'ouvriers ; 15,19 % de cadres et professions intellectuelles ; 7,29 % d'artisans, commerçants et de chefs d'entreprise ; 0,66 % d'agriculteurs.



PCS les plus représentées : Professions intermédiaires (28,78 %) ;
Employés (27,56 %) ; Ouvriers (20,53 %)

Entre 2015 et 2018 le taux de chômage reste stable. **Il se situe à 11,7 % en 2018 (contre 11,4 % en 2015).**

Les hommes ont un taux d'activité supérieur à celui des femmes.

En 2018, le taux d'activité masculine atteint 87 %, il reste stable sur la période étudiée (87,8 % en 2015). Le taux d'activité féminine bien qu'inférieur à celui des hommes est en augmentation, légère mais constante sur la période étudiée, il atteint **80,5 % en 2018 contre 78,4 % en 2015**. En 2018, le taux d'activité féminine est inférieur de 6,5 % par rapport à celui des hommes.

Le taux de double activité des familles correspond des couples avec enfants dont les deux parents ont une activité professionnelle. Ils doivent donc trouver un mode de garde pour leurs enfants.

En 2018, **50,4 % des couples avec enfants âgés de 0 à 2 ans exercent un emploi**. Entre 2015 et 2018, les couples actifs avec des enfants âgés de 0 à 2 ans ont diminué (53,4 % en 2015). **59,9 % des couples avec enfants âgés de 3 à 5 ans exercent un emploi**. Entre 2015 et 2018, les couples actifs avec des enfants âgés de 3 à 5 ans ont diminué (61,1 % en 2015). Enfin, en 2018, **64,9 % des couples avec enfants âgés de 6 à 11 ans travaillent** (contre 65,7 % en 2015).

La commune concentre plus de 60% des bases de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises de la Communauté de Communes Tarn Agout.

Sur le plan géographique :

Lavaur est située au cœur d'un triangle Albi Castres et Toulouse. Grâce à la proximité de l'A68, la présence d'une gare SNCF, d'une gare de bus, Lavaur est dotée d'un bon réseau de connexion inter-villes. Située à 105 m de hauteur, et traversée par l'Agout, Lavaur se pose comme un site stratégique du Tarn.

Lavaur, ville phare de la « Communauté de Communes Tarn Agout » : Créée en 1994, idéalement située en Pays de Cocagne, entre Toulouse et Albi, la Communauté de communes TARN-AGOUT (CCTA) est un territoire attractif et dynamique où il fait bon vivre.

La CCTA est un établissement public de coopération intercommunale, à cheval sur les départements du Tarn et de la Haute Garonne, qui regroupe 29 000 habitants résidant sur 21 communes.

Sur le plan associatif :

- un nombre de licenciés sportifs dépassant aujourd'hui 5000 personnes soit 45 % de la population.
- une progression des surfaces sportives de 50 % depuis 2002.
- la mise en œuvre d'un projet Sport Santé innovant et reconnu par l'ensemble des acteurs départementaux
- la réalisation d'un centre aquatique (2237 m² de surface couverte et 5165 m² de surface extérieure)

Autant d'indicateurs positifs traduisant l'engagement des décideurs locaux pour une politique sportive dynamique et ambitieuse.

La localisation des structures :

a- les établissements scolaires et les accueils collectifs de mineurs périscolaires

PIGNE (écoles + ACM PS élémentaire et maternelle)
CENTRE (écoles + ACM PS élémentaire et maternelle)
CLAUZADES (écoles + ACM PS élémentaire et maternelle)
COLLEGE CLAUZADES + FSE + INTERV MUN PS
LYCEE LAS CASES + FSE
LEPA FLAMARENS
CALENDRETA DEL PASTEL
STE CROIX (écoles privée sous contrat d'assoc. Prim et mater.)
STE GERMAINE (collège privé sous contrat d'association)

b. L'accueil collectif de mineurs extrascolaire et l'espace jeunesse

ESPACE JEUNESSE

ALSH CHAI DES CLAUZADES déclaré DDCSPF

c - équipements sportifs

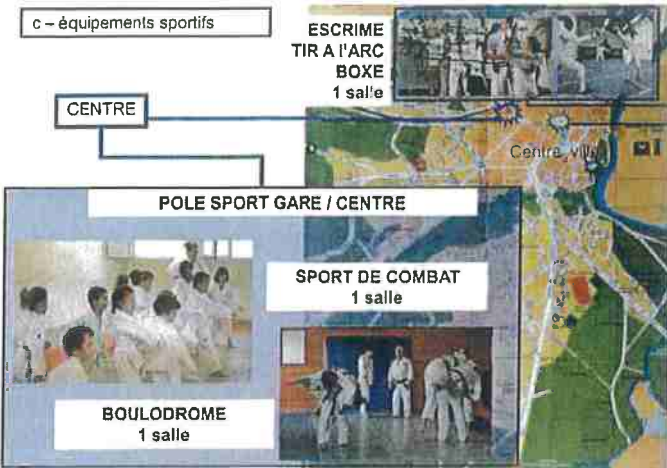
NORD

PLAINES SPORTIVES PIGNE

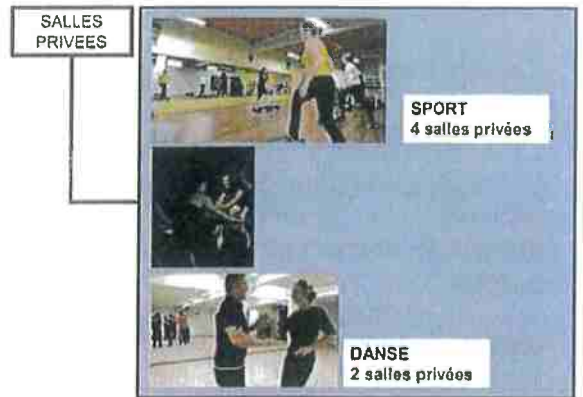
FOOT
7 terrains

TENNIS
6 terrains

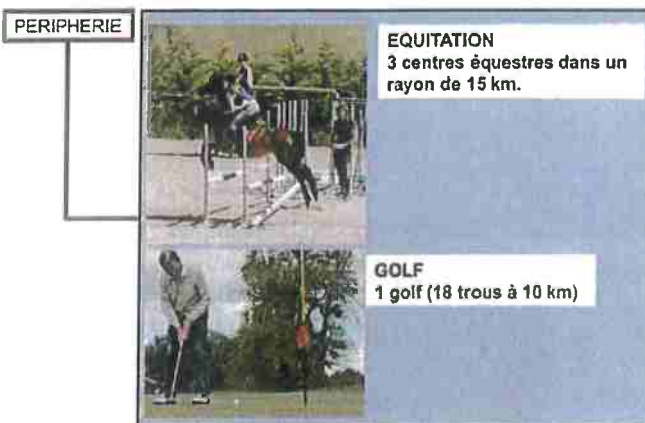
GYM
1 salle spécialisée



c – équipements sportifs



c – équipements sportifs



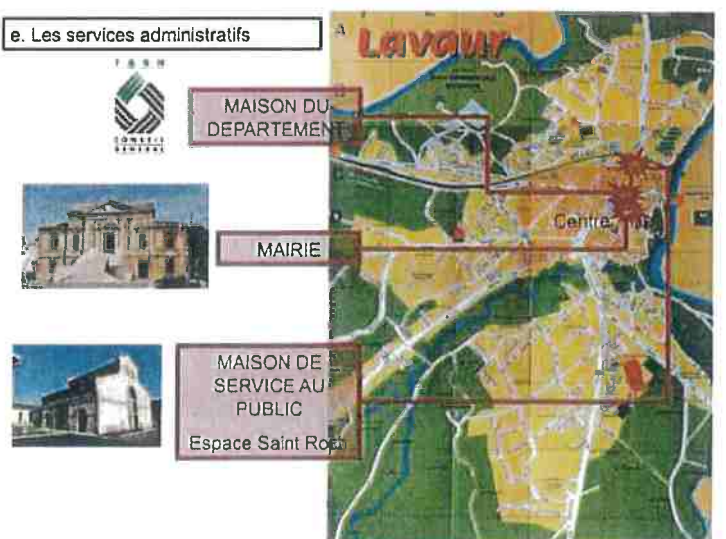
c – équipements sportifs



d. Les équipements culturels et touristiques



e. Les services administratifs



Quelques données démographiques :

Les allocataires

Dans la commune de Lavour, **les allocataires avec enfants à charge sont en 2018 au nombre de 1 122.**

Entre 2015 et 2018 ces effectifs ont augmenté de + 2,47 % (soit une augmentation moyenne de + 0,61 % par an).

Les allocataires avec 3 enfants ou plus représentent en 2018, 19,3 % des allocataires avec enfants (ce qui correspond à 217 ménages).

Entre 2015 et 2018 ces effectifs ont augmenté de + 4,83 % (soit une augmentation moyenne de + 1,19 % par an).

Les allocataires monoparentaux représentent en 2018, 34 % des allocataires avec enfants (ce qui correspond à 382 ménages).

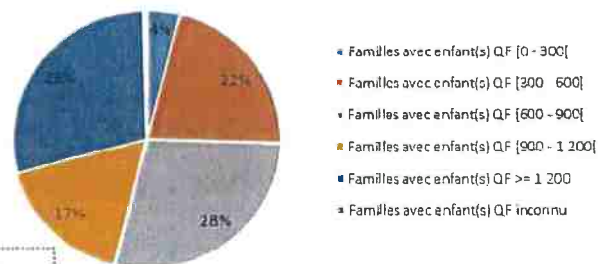
Entre 2015 et 2018 ces effectifs ont augmenté de + 3,80 % (soit une augmentation moyenne de + 0,94 % par an).

Le nombre de ménages avec 3 enfants ou plus augmente sur la période (+ 4,83 %) tout comme le nombre de ménages monoparentaux (+ 3,80 %).

Quotients familiaux

Dans la commune de Lavour, **4 % des familles allocataires CAF avec enfants ont un quotient familial compris entre 0 et 300 ; 22 % ont un quotient familial compris entre 300 et 600 ; 28 % ont un quotient familial compris entre 600 et 900 ; 17 % des familles allocataires ont un quotient familial compris entre 900 et 1 200 ; pour finir, 29 % des familles ont un quotient familial supérieur à 1 200.**

Quotient Familial en 2018
Lavour



QF supérieur à 1 200 : 29 % / QF entre 300 et 600 : 22 %

La population 0-17 ans

Dans la commune de Lavour, les 0 – 2 ans en 2018 représentent 282 enfants.

Entre 2015 et 2018 les effectifs ont diminué de - 10,19 % (soit une baisse moyenne de - 2,65 % par an).

Les 3 – 5 ans représentent en 2018, 302 enfants.

Entre 2015 et 2018 les effectifs ont diminué de - 12,46 % (soit une baisse moyenne de - 3,27 % par an). **En 2018, on comptabilise 584 enfants d'allocataires CAF âgés de 0 à 5 ans dans la commune de Lavour. Au total, sur la période étudiée les effectifs des 0 - 5 ont diminué de - 11,38 %.**

Les 6 – 11 ans représentent en 2018, 744 enfants.

Entre 2015 et 2018 les effectifs ont augmenté de + 11,21 % (soit une augmentation moyenne de + 2,69 % par an).

Les 12 – 17 ans représentent en 2018, 661 enfants.

Entre 2015 et 2018 les effectifs ont augmenté + 4,09 % (soit une augmentation moyenne de + 1,01 % par an).

En 2018, on comptabilise 1 405 enfants d'allocataires CAF âgés de 6 à 17 ans dans la commune de Lavour. Au total, sur la période étudiée les effectifs des 6 - 17 ont augmenté de + 7,75 %.

Estimation du nombre d'enfants présents sur le territoire :

- Moins de trois ans :	2016 : 103	2017 : 98	2018 : 103
- En âge d'être scolarisés à l'école maternelle :	TOTAL : 425		
- En âge d'être scolarisés à l'école élémentaire :	TOTAL : 812		

Soit un total de 1340 élèves.

TEMPS SCOLAIRE

Etablissements scolaires du territoire :

	Etablissements publics	Etablissements privés sous contrat
Écoles maternelles	Ecole maternelle du Pigné 4 Rue Père Bonsirven Ecole maternelle Comtesse de Ségur Avenue Aymeric de Montréal Ecole maternelle du Centre 15 Rue de la Mairie	Ecole maternelle Sainte Croix Place Stalingrad – 81500 LAVAUUR La calendreta del pastel Av Jacques Besse
Écoles élémentaires	Ecole élémentaire du Pigné 4 Rue Père Bonsirven Ecole élémentaire des Clauzades 11 Chemin d'en Trabouillou Ecole élémentaire Arnaud BELTRAME 20 Allées Jean Jaurès	Ecole élémentaire Sainte Croix Place Stalingrad – 81500 LAVAUUR La calendreta del pastel Av Jacques Besse

TEMPS PERISCOLAIRE

Les mercredis :

Accueils de loisirs déclarés organisés le mercredi :

Nom des communes concernées	Organisateurs des accueils	Nom du centre	Lieu d'implantation	Effectif maximal accueilli le mercredi	Ouverture
LAVAUUR + EXTERIEUR	MAIRIE DE LAVAUUR	ALSH MATERNEL	Ecole Maternelle COMTESSE DE SEGUR	Moins de 6 : 80	7h30 18h30
LAVAUUR + EXTERIEUR	MAIRIE DE LAVAUUR	ALSH ELEMENTAIRE	Chai des Clauzades Rte de Caraman	Plus de 6 : 130	7h30 18h30



Autres offres d'activités collectives proposées aux enfants sur le territoire les mercredis :

Activités artistiques et culturelles :	Tissu associatif local
Activités sportives :	Tissu associatif local
Autres :	ANIMATION MEDIATHEQUE / MUSEE

Les temps périscolaires des autres jours (accueils du matin et du soir, études, pause méridienne) :

Accueils de loisirs déclarés (ALAE) :

Nom commune	Organisateur	Lieu d'implantation	Effectif max accueilli	Ouverture
LAVAUUR	MAIRIE DE LAVAUUR	ALAE CLAUZADES	- de 6 ans : 100 6 ans et + : 190	MATERNELLE : 7h30 8h20 11h45 13h35 16h30 18h30
		ALAE PIGNE	- de 6 ans : 90 6 ans et + : 190	ELEMENTAIRE 7h30 8h20 12H00 13H50 16h30 18h30
		ALAE CENTRE	- de 6 ans : 100 6 ans et + : 200	

Autres offres (garderie, ateliers thématiques, ...):

Ensemble des acteurs associatifs

Actions de liaison familles / école (accompagnement à la scolarité, action Reap, école ouverte aux parents) :

Sans objet

TEMPS EXTRASCOLAIRE

Accueils de loisirs déclarés organisés pendant les vacances :

Nom des communes concernées	Organisateurs des accueils	Nom du centre	Lieu d'implantation	Effectif maximal accueilli le mercredi	Ouverture
LAVAUUR + EXTERIEUR	MAIRIE DE LAVAUUR	ALSH MATERNEL	Ecole Maternelle COMTESSE DE SEGUR	Moins de 6 : 80	7h30 18h30
LAVAUUR + EXTERIEUR	MAIRIE DE LAVAUUR	ALSH ELEMENTAIRE	Chai des Clauzades Rte de Caraman	Plus de 6 : 130	7h30 18h30

3. Modalités de pilotage du projet éducatif

☞ Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), Convention Territoriale Globale (CTG) existant sur le territoire :

La ville de Lavour a contractualisé avec le service action sociale de la CAF du Tarn un Contrat Enfance Jeunesse depuis son démarrage. Ainsi qu'une Convention Territoriale Globale en décembre 2019.

La ville a également mis en œuvre un Projet Educatif Local transformé depuis la mise en œuvre des la réforme des rythmes scolaires (Sept 2014 à Lavour) en Projet Educatif de Territoire.

☞ Le comité de pilotage du PEDT

Les objectifs du Comité de pilotage sont :

- ❖ -Présenter le bilan des actions menées ;
- ❖ -Partager l'évaluation menée tout au long de la période ;
- ❖ -Définir les orientations.

Les enjeux du Comité de Pilotage :

- ❖ -Valoriser les projets et actions portés par les acteurs locaux ;
- ❖ -Croiser les regards sur les chantiers éducatifs en cours ;
- ❖ -Identifier les besoins émergents ;
- ❖ -Informer, permettre les échanges pour partager des objectifs.

☞ Composition du comité de pilotage du PEDT :

Elus locaux / Délégués de parents d'élèves / Inspecteur Education Nationale / Conseillers Pédagogiques de Circonscription EPS et Général / CAF 81 / MSA / ddcsp81 / Directeurs des écoles / Chefs d'établissement du secondaire / Responsables associatifs / Responsables des structures jeunesse municipales / Professeur Coordinateur EPS / Directeur Cuisine Centrale / Restauration Scolaire.

☞ Périodicité des réunions du comité de pilotage :

Le comité local de pilotage de Lavour se réunit une fois par an entre Janvier et Mars. Il a pour but d'évaluer la politique enfance jeunesse au travers des dispositifs engagés afin d'optimiser les effets de notre Projet Educatif Territorial. L'ensemble des actions est validé par ce comité avec 3 options : arrêt, continuité avec modifications et poursuite de l'action telle que réalisée.

☞ Mise en place de commissions techniques :

Les commissions visant à préciser plus en profondeur les thématiques et actions retenues qu'elles soient nouvelles ou reconduites. (Exemple sécurité)

Une orientation générale vers la maîtrise du niveau sonore et d'une ambiance éducative productive, durant les activités est engagée. Une commission technique sera créée et animée selon une fréquence déterminée par le collectif du Comité Local de Pilotage.

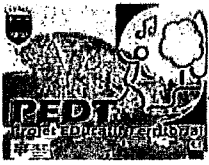
La mise en œuvre d'une nouvelle commission visant à développer des actions de liaison famille école (REAAP, CLAS...) est à développer sur la durée de ce projet.

4. Objectifs généraux et moyens

1. La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant	Critère déjà respecté	En cours d'amélioration	Critère non travaillé pour l'instant	Commentaires explicatifs
<ul style="list-style-type: none"> 1.1 - Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cette recherche de complémentarité prendra effet lors de la phase 2 de PEDT
<ul style="list-style-type: none"> 1.2 - Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	idem
<ul style="list-style-type: none"> 1.3 - Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation. 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cette orientation a été réalisée partiellement sur le territoire (école Arnaud Beltrame) et sera élargie lors de la phase 2 de notre PEDT et sous réserve d'une acceptation des modalités de la démarche par les acteurs éducatifs du temps scolaire.
<ul style="list-style-type: none"> 1.4 - Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.). 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La représentation des équipes d'animation aux différentes instances de gestion de notre PEDT est déjà pratiquée



2. L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)	Critère déjà respecté	En cours d'amélioration	Critère non travaillé pour l'instant	Commentaires explicatifs
<ul style="list-style-type: none"> 2.1 - Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles). 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Depuis Août 2004, la ville a initié un dispositif intitulé « Handiloisirs ». A son origine, il visait exclusivement un accueil au mois d'Août, aujourd'hui il est proposé les Mercredis, les vacances, et en semaine au sein des alae. Ce dispositif s'appuie sur la charte handicap vacances et loisirs non spécialisés</p>
<ul style="list-style-type: none"> 2.2 - Développement de la mixité sociale. 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les groupes d'animations constitués respectent cette orientation</p>
<ul style="list-style-type: none"> 2.3 - Tarification progressive et modulée en fonction des ressources des familles 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En cohérence avec les orientations de la CAF (convention aide accès ALSH...)</p>
<ul style="list-style-type: none"> 2.4 - Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties). 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Cette information est relayée, via : les réseaux sociaux, le panneau électronique, les affiches, le bulletin municipal, le portail famille...</p>



3. La mise en valeur de la richesse des territoires	Critère déjà respecté	En cours d'amélioration	Critère non travaillé pour l'instant	Commentaires explicatifs
<ul style="list-style-type: none"> 3.1 - Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties. 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce secteur même s'il est existant, doit être poursuivi et renforcé au travers d'actions plus ciblées
<ul style="list-style-type: none"> 3.2 - Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques). 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en œuvre de projets communs avec la médiathèque est effective, mais elle demande elle aussi à être renforcée.
<ul style="list-style-type: none"> 3.3 - Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<ul style="list-style-type: none"> 3.4 - Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives. 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une coordination avec quelques associations sportives a été initiée, visant à faciliter l'adhésion des enfants à une pratique associative. Ce secteur sera développé au travers de convention pour une implication plus importante des associations au sein de notre centre de loisirs.



4 Le développement d'activités éducatives de qualité	Critère déjà respecté	En cours d'amélioration	Critère non travaillé pour l'instant	Commentaires explicatifs
<ul style="list-style-type: none"> 4.1 - Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, et créatrice, et sont ponctuées de sorties. 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement de notre accueil loisirs est axé sur ce type de fonctionnement en constante évolution
<ul style="list-style-type: none"> 4.2 - Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances. 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une progression doit être opérée pour atteindre l'objectif d'une élaboration en relation avec le socle commun (culture, compétences, connaissances)
<ul style="list-style-type: none"> 4.3 - La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille. 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un grand nombre d'outils de recensement des attentes des enfants est exploité pour répondre à cette orientation
<ul style="list-style-type: none"> 4.4 - Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'accent sera mis sur une logique de cycle avec une progressivité pédagogique.
<ul style="list-style-type: none"> 4.5 – Les personnels d'animation sont qualifiés, et bénéficient de formation continue. 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Formations CNFPT, DDCSPP, et BAFA et PSC1 en intra-muros
<ul style="list-style-type: none"> 4.6 – Les personnels d'animation bénéficient de temps de préparation adaptés. 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une heure de préparation et régulation d'équipe est organisée chaque semaine, le Mardi précédent l'accueil.

5. Activités :

Cocher les cases correspondantes :

<input checked="" type="checkbox"/> Activités artistiques
<input checked="" type="checkbox"/> Activités scientifiques
<input checked="" type="checkbox"/> Activités civiques
<input checked="" type="checkbox"/> Activités numériques
<input checked="" type="checkbox"/> Activités de découverte de l'environnement
<input checked="" type="checkbox"/> Activités écocitoyennes
<input checked="" type="checkbox"/> Activités physiques et sportives

6. Partenaires :

Cocher les cases correspondantes

<input checked="" type="checkbox"/> Associations culturelles
<input checked="" type="checkbox"/> Associations environnementales
<input checked="" type="checkbox"/> Associations sportives
<input checked="" type="checkbox"/> Équipe enseignante
<input checked="" type="checkbox"/> Équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
<input type="checkbox"/> Structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

7. Intervenants (en plus des animateurs) :

Cocher les cases correspondantes

<input type="checkbox"/> Intervenants associatifs rémunérés
<input checked="" type="checkbox"/> Intervenants associatifs bénévoles
<input checked="" type="checkbox"/> Intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
<input checked="" type="checkbox"/> Parents
<input checked="" type="checkbox"/> Enseignants
<input checked="" type="checkbox"/> Personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers...)

8. Rôle des équipes d'animation:

S'occuper d'enfants est un engagement très important et empreint de responsabilités qui témoigne de la confiance que l'on vous accorde. (Élus, équipe de direction et parents)

➤ **Le directeur de la structure**

Il est responsable du bon fonctionnement de la structure et est garant de la sécurité affective, physique et morale des enfants et des animateurs.

Il doit être l'élément dynamisant de l'équipe d'animation : Conseiller, aider, impulser des idées nouvelles, préparer avec les animateurs les projets de fonctionnement et d'animation.

Il a un **rôle de formateur et de suivi des animateurs**. Ce rôle est d'autant plus important que l'animateur est peu expérimenté. Il consiste, dans un premier temps, à faciliter son intégration dans l'équipe puis à l'assister, le conseiller, l'accompagner dans ses démarches.

Il doit aider les animateurs à préparer leur journée, à anticiper les activités sans préjuger des choix des enfants, sans confisquer l'initiative possible. Aider ne veut pas dire « faire à la place de ».

Il doit être disponible, leur accorder des moments informels dans la journée pour faire le point, répondre à leurs interrogations, les observer.

➤ **le directeur adjoint de la structure**

Travaille **en partenariat** avec le directeur, la seconde dans son action.

Coordonne les équipes d'animation et veille au respect du projet.

A des fonctions liées à l'accompagnement des animateurs :

- De socialisation qui consiste à transmettre un langage, des attitudes, des comportements et à faire repérer les contraintes et les règles de l'organisation propre à l'accueil de loisirs.
- De transmission des connaissances qui consiste à faire acquérir des savoir-faire, des capacités de communication, des savoirs théoriques en lien avec la pratique.

➤ **L'animateur**

Auprès des enfants

Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.

Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.

Il sait accepter le refus ; solliciter sans forcer.

Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.

Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.

Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.

Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.

Il fait part aux responsables des problèmes survenus au cours de la journée.

Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.

Avec ses collègues

Il respecte ses collègues.

Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.

Il participe aux réunions de préparation.

Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.

Il respecte le travail de l'autre. (Prestataires de service, personnel de service, etc....)

Avec les parents

Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.

Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées.

9. Les modalités de fonctionnement des équipes

- Mise en place d'une réunion mensuelle regroupant les directeurs et les directeurs adjoints des accueils de loisirs de la ville.
- Mise en place d'une réunion par semaine pour chaque structure. Ces réunions pourront avoir lieu soit uniquement avec une équipe, soit avec les deux équipes (maternelle et élémentaire). Elles servent aussi bien à préparer des projets ou des grands jeux qu'à donner son avis sur l'organisation ou faire part d'éventuels problèmes rencontrés.
- Mise en place d'évaluations individuelles des animateurs (2 fois par année scolaire en novembre et en mai/juin). Ce sont des temps de rencontres et d'échanges entre l'équipe de direction et l'animateur, afin de faire un bilan de son intervention.
- Rencontre et Temps de régulation entre l'école, les familles et l'équipe d'animation autour des projets d'enfants.
- Mise en place d'un suivi de formation pour les stagiaires BAFA avec l'aide d'une grille d'évaluation issue du groupe de travail initié par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations : « Animation 81 ».

PERISCOLAIRE

Mercredis et ALAE

La commune de LAVAUR a signé en décembre 2018 la convention et la charte qualité du Plan Mercredi.

Ces accueils de loisirs périscolaires permettent à la fois d'apporter une réponse sociale au besoin d'accueil manifesté par les familles, et offrent à l'enfant un nouvel espace de vie et lieu éducatif nécessaire à son épanouissement.

Ils doivent prendre en compte l'enfant en tant qu'individu à part entière qui peut exprimer ses envies, ses choix et les partager avec les autres.

L'enfant doit être au centre de nos préoccupations, nous devons l'aider à se construire, se repérer, en le responsabilisant au sein de son école.

Les équipes d'animation doivent travailler en cohérence et harmonie avec les partenaires de vie de l'enfant: école, famille, intervenants extérieurs.

1. Les objectifs généraux :

- ✎ Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires,
- ✎ Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap,
- ✎ Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs
- ✎ Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc...)

2. Le fonctionnement :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :

Six ALAE sont présents sur la commune.

Deux pour chaque groupe scolaire (maternelle et élémentaire)

62 Agents

3 directeurs

6 directeurs adjoints

2 animateurs pour l'accueil d'enfants en situation de handicap

51 animateurs

L'accueil des enfants a lieu dans les locaux des différentes écoles auxquels ils sont liés.

Mercredi

Le mercredi, les enfants sont accueillis sur deux sites :

- au Chai des Clauzades pour les enfants de plus de 6 ans.

- à l'école maternelle « Comtesse de Segur » pour les enfants de moins de 6 ans.

2 directrices

Une équipe de 10 à 16 animateurs

3. Les missions

Elles s'articulent autour de plusieurs axes :

- **Assurer la continuité entre les heures et les jours d'ouverture scolaires et heures et jours de loisirs des enfants.**

Les temps pris en charge par l'ALAE encadrent les temps scolaires.

Ils permettent aux parents de bénéficier d'un mode de garde pour leurs enfants.

Ces temps offrent à l'enfant un nouvel espace de vie et lieu éducatif nécessaire à son épanouissement.

- **Tendre vers une cohérence et une complémentarité dans les activités proposées entre les différents partenaires dans le respect des rythmes de vie de l'enfant.**

L'équipe devra proposer des temps de jeux et d'activités diverses en tenant compte de celles proposées durant la journée de l'enfant à l'école. Des temps d'échange seront donc nécessaires avec l'équipe enseignante.

Les animateurs devront être attentif et prendre en compte l'état de fatigue des enfants afin de proposer des temps de loisirs adaptés (activités calmes si nécessaire...)

- **Assurer la sécurité physique et morale des mineurs accueillis :**

Sécurité physique

Les enfants ne devront jamais être laissés seuls, sans la surveillance d'un animateur.

L'animateur devra être vigilant au respect de la réglementation, un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Pendant les activités manuelles, l'animateur sera le seul utilisateur d'objets tranchants. (Scie, cutters)

En promenade à l'extérieur de l'école, l'animateur sera très vigilant en bord de route. (Cf. Code route)

Pour certaines activités notamment à caractère sportif, l'animateur devra en lien avec la directrice de la structure consulter les textes réglementant ces activités.

Pour les jeux collectifs et les jeux sportifs, l'animateur veillera à adapter le jeu à l'âge et aux capacités des enfants. (Importance de la préparation)

Sécurité morale

L'animateur devra être toujours disponible et à l'écoute des enfants.

L'enfant devra être considéré comme un individu à part entière à l'intérieur d'un groupe.

L'animateur devra être attentif à l'état de l'enfant : fatigue, pleurs, comportement inhabituel, violence, repli sur soi,...

Les structures d'accueil périscolaires devront proposer des actions visant à atteindre les objectifs suivants :

Favoriser l'autonomie des enfants

Respect du rythme de l'enfant

Favoriser le « vivre ensemble »

Aider à la socialisation et à la prise de responsabilités

Développer la créativité, l'imaginaire.

Développer la motricité et l'expression corporelle.

Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement et développer chez eux un comportement

Eco citoyen

Développer des notions d'échange et d'entraide entre petits et grands.

Favoriser les rencontres et les échanges entre les enfants des différentes écoles de la commune.

Développer le travail en commun et l'échange de savoirs entre les animateurs des différentes structures.

Objectifs opérationnels par structures :

ALAE ELEMENTAIRE PIGNE

- ✗ Favoriser l'autonomie des enfants.
- ✗ Favoriser le vivre ensemble.
- ✗ Aider à la socialisation et à la prise de responsabilités.
- ✗ Développer l'imaginaire et la créativité.
- ✗ Lutter contre la sédentarité et développer l'activité sportive et physique régulière.
- ✗ Développer les notions d'entraide entre les petits et les grands.
- ✗ Favoriser le développement d'un comportement éco citoyen.
- ✗ Développer le travail transversal entre les différentes structures périscolaires de la ville.

ALAE MATERNELLE PIGNE

- ✗ Favoriser l'autonomie des enfants.
- ✗ Développer les capacités d'écoute et d'attention des enfants.
- ✗ Développer l'imaginaire et la créativité.
- ✗ Développer la motricité et l'expression corporelle.
- ✗ Développer les notions d'entraide entre les petits et les grands.
- ✗ Favoriser le développement d'un comportement éco citoyen.
- ✗ Développer le travail transversal entre les différentes structures périscolaires de la ville.

ALAE ELEMENTAIRE ARNAUD BELTRAME

- ✗ Créer un climat sécurisant pour l'enfant.
- ✗ Favoriser le développement de l'autonomie.
- ✗ Former l'enfant à devenir un citoyen.
- ✗ Développer la créativité.
- ✗ Lutter contre la sédentarité et développer l'activité sportive et physique régulière.
- ✗ Favoriser le vivre ensemble, la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité.
- ✗ Permettre aux parents de s'investir dans la vie de l'ALAE.
- ✗ Développer le travail transversal entre les différentes structures périscolaires de la ville.

ALAE MATERNELLE CENTRE

- ✗ Créer un climat sécurisant pour l'enfant.
- ✗ Favoriser le développement de l'autonomie.
- ✗ Former l'enfant à devenir un citoyen.
- ✗ Développer la créativité.
- ✗ Favoriser le vivre ensemble, la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité.
- ✗ Permettre aux parents de s'investir dans la vie de l'ALAE.
- ✗ Développer le travail transversal entre les différentes structures périscolaires de la ville.

ALAE ELEMENTAIRE CLAUZADES

- ✗ Favoriser l'autonomie des enfants.
- ✗ Favoriser le vivre ensemble.
- ✗ Développer l'imaginaire et la créativité.
- ✗ Lutter contre la sédentarité et développer l'activité sportive et physique régulière.
- ✗ Aider à la socialisation et à la prise de responsabilités.
- ✗ Favoriser le développement d'un comportement éco citoyen.
- ✗ Développer le travail transversal entre les différentes structures périscolaires de la ville.

ALAE MATERNELLE CLAUZADES

- ✗ Favoriser l'autonomie des enfants.
- ✗ Favoriser le vivre ensemble.
- ✗ Développer l'imaginaire et la créativité.
- ✗ Développer la motricité et l'expression corporelle.
- ✗ Favoriser l'écoute de l'autre.
- ✗ Favoriser le développement d'un comportement éco citoyen.
- ✗ Développer le travail transversal entre les différentes structures périscolaires de la ville.

MERCREDIS PERISCOLAIRE

- ✗ Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement.
- ✗ Favoriser le développement d'un comportement «Eco citoyen»
- ✗ Développer la créativité, l'imaginaire de l'enfant
- ✗ Favoriser la socialisation des enfants et découverte du monde
- ✗ Lutter contre la sédentarité et développer l'activité sportive et physique régulière.
- ✗ Favoriser la socialisation, la prise de responsabilités et l'ouverture vers l'extérieur

EXTRASCOLAIRE

Petites et Grandes vacances

Séjours

Ces accueils de loisirs permettent à la fois d'apporter une réponse sociale au besoin d'accueil manifesté par les familles, et offrent à l'enfant un nouvel espace de vie et lieu éducatif nécessaire à son épanouissement.

Ils doivent prendre en compte l'enfant en tant qu'individu à part entière qui peut exprimer ses envies, ses choix et les partager avec les autres.

L'enfant doit être au centre de nos préoccupations, nous devons l'aider à se construire, se repérer, en le responsabilisant au sein de son école.

Les équipes d'animation doivent travailler en cohérence et harmonie avec les partenaires de vie de l'enfant: école, famille, intervenants extérieurs.

1. Les objectifs généraux :

- >>> Favoriser l'autonomie des enfants.
- >>> Respect du rythme de l'enfant.
- >>> Favoriser le « vivre ensemble ».
- >>> Aider à la socialisation et à la prise de responsabilités.
- >>> Développer la créativité, l'imaginaire.
- >>> Développer la motricité et l'expression corporelle.
- >>> Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement et développer chez eux un comportement Eco citoyen.
- >>> Développer des notions d'échange et d'entraide entre petits et grands.

2. Le fonctionnement :

L'accueil de loisirs est ouvert à tous les enfants de 3 à 16 ans. (Sauf pendant les vacances de Noël)
Elle est ouverte du lundi au vendredi de de 7h30 à 18h30.

- au Chai des Clauzades pour les enfants de plus de 6 ans.
 - à l'école maternelle « Comtesse de Segur » pour les enfants de moins de 6 ans.
- Ils sont repartis en groupes d'âge.

L'équipe encadrante est composée de 2 à 4 directeurs ainsi qu'une équipe de 10 à 24 animateurs selon les périodes.

La structure organise 2 séjours ski de 6 jours durant les vacances d'hiver.
Ces séjours sont ouverts aux enfants à partir de 7 ans.

3. Les missions

Elles s'articulent autour de plusieurs axes :

Favoriser l'épanouissement de l'enfant en répondant au mieux à ses besoins

- ☞ Offrir un espace d'éveil, de découverte et d'expérimentation à l'enfant.
- ☞ Créer un cadre clairement défini et rassurant.
- ☞ Valoriser l'enfant et ses réalisations.

Accompagner l'enfant dans son apprentissage de la vie collective et citoyenne.

- ☞ Mettre en place des règles expliquées aux enfants afin que chacun puisse bien évoluer dans le groupe.
- ☞ Faire preuve de vigilance sur les comportements et insister sur les notions fondamentales comme « le respect », « l'écoute des autres », « l'entraide ».
- ☞ Faire participer l'enfant à la vie du groupe, lui donner la possibilité de donner son opinion, de faire des choix, d'agir...

Favoriser une relation confiante et constructive entre les parents et l'équipe d'animation

- ☞ Avoir une attitude professionnelle, des qualités d'écoute et d'attention envers les familles.
- ☞ Favoriser l'implication des parents dans la vie de notre structure.
- ☞ Organiser au mieux les temps d'accueil et de départ des enfants afin de rendre ces temps propices aux relations avec les parents.

Assurer la sécurité physique et morale des mineurs accueillis :

☞ Sécurité physique

Les enfants ne devront jamais être laissés seuls, sans la surveillance d'un animateur.

L'animateur devra être vigilant au respect de la réglementation, un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Pendant les activités manuelles, l'animateur sera le seul utilisateur d'objets tranchants. (Scie, cutters)

En promenade à l'extérieur de l'école, l'animateur sera très vigilant en bord de route. (Cf. Code route)

Pour certaines activités notamment à caractère sportif, l'animateur devra en lien avec la directrice de la structure consulter les textes réglementant ces activités.

Pour les jeux collectifs et les jeux sportifs, l'animateur veillera à adapter le jeu à l'âge et aux capacités des enfants. (Importance de la préparation)

☞ Sécurité morale

L'animateur devra être toujours disponible et à l'écoute des enfants.

L'enfant devra être considéré comme un individu à part entière à l'intérieur d'un groupe.

L'animateur devra être attentif à l'état de l'enfant : fatigue, pleurs, comportement inhabituel, violence, repli sur soi,...

L'ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

1. **Historique :**

Loi d'orientation du 30 juin 1975, « l'intégration et l'accès aux loisirs des mineurs et de l'adulte handicapés physiques, sensoriels ou mentaux constituent une obligation nationale. »

Article 23 de la Convention Internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, « Les états parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie, facilitent leur participation à la vie active. »

Article L114-1 du code de l'action sociale et des familles de la loi 2005-102 du 11 février 2005, « Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit en vertu de cette obligation l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. »

Par définition, l'intégration signifie « **faire entrer dans un tout** »

Les vacances et les loisirs sont un droit pour tous. Ces moments de vie constituent un espace-temps idéal pour favoriser les rencontres et l'épanouissement personnel.

Notre volonté est de permettre aux enfants en situation de handicap d'accéder aux différents temps de loisirs proposés au sein de nos Accueils Collectifs de Mineurs : temps de restauration scolaire, participation aux activités périscolaires, accès au centre de loisirs, participation aux sorties à la journée, aux séjours...

On ne passe pas si facilement d'une logique d'accueil au sein de nos structures à une intégration. Accueillir une personne en situation de handicap nécessite un minimum de préparation :

- ✓ Formation et sensibilisation des équipes d'encadrement
- ✓ Accessibilité et adaptation des lieux et des actions proposées
- ✓ Sensibilisation du public enfant « dit valide » et de leurs parents

C'est en jouant ensemble que les enfants apprendront la tolérance, le respect des différences et la solidarité dont notre société a besoin.

La Mairie de LAVAU est impliquée dans les thématiques liées au handicap depuis 2004 au travers de :

✧ Un accueil « Handi loisirs » sur le temps extrascolaire :

Cet accueil est issu d'une demande de parents d'enfants en situation de handicap confrontés à la fermeture des institutions accueillant leurs enfants durant les vacances scolaires.

Pour préparer cet accueil, nous avons réuni les parents, une association locale « Mieux vivre son handicap à LAVAU », des professionnels référents des enfants dans les structures spécialisées (IME..) les élus locaux et les responsables de l'ALSH et nous nous sommes appuyés sur la « Charte de Déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées ». Charte qui a été signée en juillet 2004 par notre commune en présence du préfet (M François Xavier Ceccaldi).

La Mairie de Lavaur a officialisé son adhésion à la « Charte Handicap Vacances et Loisirs non spécialisés » à l'occasion du forum « Familles enfants handicap » organisé par la CAF et la MSA le 22 novembre 2014.

Trois animateurs sont affectés à ces missions en fonction des demandes des familles. De 2004 à 2018, nous avons accueilli régulièrement une vingtaine d'enfants différents.

✂ Un accueil « ASIA » (Accueil Spécifique Inter Alae) sur le temps périscolaire depuis septembre 2015 :

Un élargissement de l'accueil déjà mis en œuvre sur l'ALSH (mercredis après-midi et vacances scolaires) à l'ensemble des temps périscolaires sur les différents ALAE de la commune.

Trois animateurs « ASIA » (Accueil Spécifique Inter Alae) interviennent sur les différents ALAE maternels et élémentaires de la commune en fonction des besoins.

Ces accueils se mettent en œuvre grâce à un renforcement des équipes d'animation.

2. Les objectifs généraux :

✂ L'inclusion qui a pour définition : « faire entrer dans un tout ».

✂ Les actions de sensibilisation qui sont des éléments de réponse, des moyens pour travailler sur les thématiques de l'accessibilité, sur les représentations, ainsi que sur le regard que portent les personnes valides sur celles porteuses de handicap.

✂ Le personnel : viser un renforcement des compétences tout en restant non spécialistes et assurer aux membres des équipes d'encadrement une formation, une sensibilisation spécifique pour faciliter l'insertion psychologique et matérielle de l'enfant accueilli.

✂ Organiser différents temps d'échange et de concertation entre les différents partenaires, afin d'assurer le suivi et la gestion des demandes d'accueil d'enfants sur le dispositif, l'étude et l'approbation des PAHL (projet d'accueil handi loisirs), l'évaluation de l'accueil et les perspectives d'évolutions.

3. Le fonctionnement:

✂ Territoire concerné:

Cet accueil s'adresse aux enfants scolarisés dans les écoles publiques de LAVOUR et fréquentant les accueils périscolaires sur la pause méridienne, le temps d'activité entre 16h30 et 18h30.

Il concerne en priorité les enfants résidant sur la commune de LAVOUR pour la partie extrascolaire (mercredis, petites et grandes vacances scolaires).

✂ Une implication en moyens humains : 3 animatrices affectés à cette mission.

Pour le temps périscolaire : Elles sont affectées sur l'ALAE du Centre (école ayant une ULIS) et interviennent sur les différents ALAE selon les besoins.

Pour le temps extrascolaire : Elles interviennent les mercredis, petites et grandes vacances en fonction d'un planning réalisé au préalable avec les familles.

✂ L'affectation d'une animatrice à l'accueil d'un enfant se met en place:

Soit à la demande de la famille lorsque l'enfant est déjà bénéficiaire de l'AEEH ou d'une reconnaissance MDPH.

Soit à la demande des équipes d'animation rencontrant des difficultés avec un enfant. Nous n'avons pas toujours connaissance des diagnostics et prises en charge des enfants notamment en temps extrascolaire.

L'ESPACE JEUNESSE

1. Historique :

Une forte **augmentation de la population jeune** sur notre territoire.
+ 7.75% entre 2015 et 2018, source diagnostic CTG/CAF.

Des **enjeux partagés** par les différents partenaires institutionnels (CAF, Conseil Départemental, Communauté de communes Tarn Aout) en matière de jeunesse autour des thématiques suivantes :

- **Citoyenneté**
- **Pouvoir d'agir**
- **Aide aux projets**
- **Développement personnel** (éducation, santé, logement, accès aux droits, loisirs...)
- **Autonomie**



En 2011, le projet de l'espace jeunesse de la mairie de Lavour se concrétise, les élus souhaitant « **redonner le goût du rêve aux jeunes** ».

Il est constitué de quatre pôles : Pôle Loisir ; Pôle Prévention ; Pôle Projet ; Pôle Information et Documentation.

L'espace jeunesse a pour mission principale d'accompagner les jeunes dans leur vie d'adulte ainsi que les soutenir dans la réalisation de leur projet.

2. Les objectifs généraux :

Pôle loisirs

Objectif :

- **Faciliter l'accès aux loisirs**

Organisation de spectacles et concerts :

Ateliers : danse, musique...

Organisation de chantier loisirs jeunes

Pôle Prévention

Objectifs :

- **Aider les jeunes à prendre la parole sur les thématiques qui les concernent**
- **Favoriser leur engagement**
- **Développer la mise en réseau des acteurs de la prévention**

Pôle Projet

Objectifs :

- **Favoriser l'engagement des jeunes**
- **Accompagner à l'autonomie par une démarche de projet**
- **Favoriser les partenariats avec le tissu associatif, la municipalité et les établissements scolaires**

Bourse à projets

Bourse a permis de conduire qui permet de financer une partie du permis de conduire en échange d'une contrepartie dans le domaine associatif

Mobilité internationale : des cycles de conférences de février à novembre 2019 pour sensibiliser les jeunes sur les dispositifs d'aide à la mobilité, l'espace jeunesse fait partie du réseau MICE (*Mobilité Internationale et Citoyenneté Européenne*)

Bourse aux apprentis et étudiants méritants

Pôle informations et documentations

Objectifs :

- Favoriser l'accès à l'information
- Permettre de multiplier les expériences professionnelles
- Informer sur les différentes aides accessibles aux jeunes

Accompagnement des jeunes dans les démarches en matière de formation (formation BAFA à tarif réduit)

Informations sur les établissements scolaires

Aider les jeunes à la recherche d'un job d'été (mise en réseau avec des employeurs potentiels)

Aider à la rédaction de CV et de lettre de motivation

Orienter vers des organismes qui peuvent aider les jeunes en difficulté (mission locale)

3. Le fonctionnement:

Jours et heures d'ouverture :

Période scolaire

	MATIN	APRES MIDI
LUNDI	10h15-13h15	14h00 – 19h
MARDI	10h15-13h15	14h00 – 19h
MERCREDI	10h – 19h	
JEUDI	10h15-13h15	14h00 – 19h
VENDREDI	10h15-13h15	14h00 – 19h

Petites et grandes vacances (sauf celles de Noël)

	MATIN	APRES MIDI
LUNDI	10h – 19h	
MARDI	10h – 19h	
MERCREDI	10h – 19h	
JEUDI	10h – 19h	
VENDREDI	10h – 19h	

Public accueilli :

L'espace jeunesse accueille les jeunes de 11 à 25 ans :

- de la commune de LAVAUUR.
- des communes extérieures : territoire de la Communauté de Communes Tarn Agout (sud du territoire) / autres communes (lié à la scolarisation au lycée).
- Nous souhaitons mettre l'accent sur un développement de l'offre **vers les 11-14 ans**, public actuellement peu touché par cette structure.



Modalités de présence des animateurs sur internet et les réseaux sociaux

L'espace jeunesse a intégré le dispositif « Promeneurs du Net » qui s'inscrit en prolongement non seulement de ses actions envers la jeunesse sur notre territoire, mais aussi qui vient dans le prolongement d'une réflexion dans le domaine du numérique et d'internet.

L'intégration dans ce dispositif répond à **plusieurs objectifs de la structure** :

En lien avec l'utilisation d'internet et du numérique :

- Assurer une **présence adulte sur Internet**.
- **Sensibiliser les jeunes à l'usage d'internet et des réseaux sociaux** en particulier.

Mais aussi :

- Se poser comme un **outil de repérage des attentes des jeunes et de leurs éventuelles difficultés**.
- Renforcer la **communication de l'espace jeunesse** pour favoriser un accès physique à cette structure.
- Offrir un **nouvel espace d'écoute** (l'écran interposé pouvant libérer la parole de certains jeunes) pouvant permettre de détecter des difficultés psycho-sociales et pouvoir orienter vers les institutions compétentes.

L'animateur missionné sur ce dispositif anime une page sur les réseaux sociaux suivants :

- Facebook
- Instagram

Horaires « Promeneur du Net »

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 20h à 21h.

5h par semaine de présence sur la rue numérique + 1h de préparation et régulation par semaine.

Soit un volume de 6h par semaine sur 46 semaines

Soit un volume horaire annuel de 276h

Il est également à noter que ces heures pourront être modulées en fonction des contacts (messages, projets...) avec les jeunes.

Partenariats mobilisés :

En fonction des projets et actions qui seront mises en place, différents partenaires seront sollicités.

Une des premières missions des animateurs « jeunes » sera la **recherche de partenaires pertinents** et le **développement de l'interconnaissance** entre les différents acteurs locaux en matière de jeunesse.

Liste des partenaires possibles : (non exhaustive)

- ✓ CCAS
- ✓ Planning familial
- ✓ Mission Locale
- ✓ ANPAA 81
- ✓ Maison des ados 81
- ✓ Réseau des PDN
- ✓ Etablissements scolaires
- ✓ Instituts spécialisés
- ✓ Police / Gendarmerie
- ✓ Radios et médias locaux
- ✓ Conseil Départemental



Modalités d'association des parents :

- Information via le **site internet** de la ville, la page **Facebook** de la ville, le bulletin **municipal, la presse et radio locales...**
- Invitation à des **temps de valorisation des actions des jeunes** : concerts, expositions...
- Organisation de **temps partagés parents/animateurs/adolescents** autour de diverses thématiques : réseaux sociaux, prévention...

Locaux

Locaux principaux

A proximité du Lycée : 8 rue de la Mairie à LAVAU

Au rez de chaussée :

Le bureau d'accueil : Ce lieu permet de recevoir les jeunes de manière conviviale, avec possibilité de boire une boisson chaude et de s'asseoir afin d'échanger avec eux. Car de la rencontre, du dialogue, d'un moment de détente peuvent émerger de nouveaux projets.

Le bureau d'entretien : Ce lieu permet de recevoir le jeune de manière un peu plus confidentielle pour s'entretenir avec lui sur l'objet de sa visite.

A l'étage :

La salle de répétition : ce local est mis à disposition des jeunes groupes de musique afin qu'ils s'entraînent. On y trouve une batterie et un piano que les jeunes peuvent utiliser.

Le bureau des projets : Ce lieu est prévu pour accueillir les jeunes qui ont une volonté de projets à l'échelle locale ou internationale.

Des outils sont mis en œuvre par une animatrice afin de préparer les jeunes aux différentes étapes d'un projet.

Une réflexion est en cours pour l'utilisation de nouveaux locaux en centre-ville.

« Hors les murs »

Afin de développer et faire évoluer nos actions en direction d'un public de 11-14 ans, nous avons créé un ***pôle annexe de l'espace jeunesse à proximité du Collège.***

Dans les établissements scolaires du second degré, Collège des Clauzades et Lycée Las Cases ; un point information est organisé avec la présence d'un animateur jeunesse de façon régulière.

L'EVALUATION

Il convient tout d'abord de préciser la signification du mot évaluation : c'est la mesure de l'écart entre ce qui est projeté et ce qui est réalisé en tenant compte des moyens mis en œuvre, elle a lieu tout au long du projet (avant, pendant et après). Elle permet de mieux comprendre les raisons des difficultés rencontrées ou les facteurs de réussite.

Le PEDT sera évalué à travers différents outils d'évaluation :

- Des réunions du comité de pilotage seront organisées afin de suivre la mise en œuvre de ce projet et permettre de modifier, de réajuster, si nécessaire, certains paramètres du PEDT.
- L'évaluation des projets pédagogiques de chaque structure viendra alimenter celle du PEDT.
- Les échanges formels et informels entre les différents acteurs seront de nature alimenter les aspects qualitatifs et quantitatifs de l'évaluation.

Il convient donc de définir des indicateurs pour aider à l'évaluation des objectifs principaux de ce projet.

Indicateurs retenus

1/ Complémentarité et cohérence éducatives des différents temps de l'enfant.

Cohérence entre les projets d'école et les projets pédagogiques.
Parcours éducatif commun au temps scolaire et temps péri et extrascolaire.
Intégration des équipes aux instances de pilotage.

- ☞ Y-a-t-il une articulation entre projet d'école et projet pédagogique ?
- ☞ Le partage des locaux et l'utilisation des locaux et du matériel : Un ou des lieu(x) sont-ils dédiés(s) spécifiquement aux temps et activités périscolaires au sein de l'école ?
- ☞ Y-a-t-il des lieux partagés ? à spécifier : salles de classe, BCD, salle de motricité, hall d'accueil, cours de récréation
- ☞ Existe-t-il une charte commune ? Des règles de vie commune ou un règlement intérieur ?
- ☞ Comment sont organisés les temps de transition entre le scolaire et le périscolaire ?
- ☞ Y-a-t-il des temps de travail en commun formalisés entre les enseignants et les acteurs du périscolaire ?
- ☞ Avez- vous mis en place une communication commune avec les familles ?

2/ Accueil de tous les publics.

Inclusion des enfants en situation de handicap
Mixité sociale

- ☞ Qui fréquente ces temps périscolaires ? Connaissez-vous leur quotient familial, leur âge ?
- ☞ Les activités sont-elles gratuites ou payantes ?
- ☞ Y aurait-il des publics non touchés ?
- ☞ Y a-t-il des mesures prises pour l'accueil des enfants en situation de handicap ? Lesquelles ?
- ☞ Avez-vous identifié des freins et des leviers ? Lesquels ?



3/ Mise en valeur des richesses du territoire.

Découverte du territoire.

Construction et coordination des partenariats.

Implication des usagers dans les projets.

- ☞ Les actions ont-elles permis de s'approprier et de participer à la vie du territoire ?
- ☞ Quelles sont les nouveaux partenaires ?
- ☞ Comment et combien de temps de rencontres inter professionnelles ont eu lieu ?
- ☞ Des parents se sont-ils investis dans des actions ? Comment ?
- ☞ Mode d'information des usagers sur le projet et les actions ?

4/ Développement d'actions éducatives de qualité.

Diversité des actions proposées.

Harmonie des actions avec les autres temps de la journée de l'enfant.

Libre choix des activités par le public.

Qualification du personnel.

Logique de parcours (organisation en cycles).

Temps de préparation du personnel.

- ☞ L'offre d'animation permet-elle aux enfants de découvrir différents champs d'activités (culturel, sportif, nature...) ?
- ☞ A-t-elle permis le développement de projets d'enfants ou collectifs ?
- ☞ Le choix des activités garantit-t-il la prise en compte de l'expression de tous les enfants ?
- ☞ Existe-t-il des espaces où l'enfant peut formuler des attentes, des envies, des besoins vis-à-vis des activités ?
- ☞ Y-a-t-il des temps communs d'information, de réunion afin de donner le même sens au projet ?
- ☞ Avez-vous envoyé des animateurs ou intervenants suivre des formations professionnelles ou continues ?
- ☞ Si vous avez des intervenants bénévoles, comment sont-ils associés à l'équipe en termes d'information, de réflexion, de formation ?
- ☞ Avez-vous identifié des besoins en formation ? Si, oui, lesquels ?

